



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE MARDI 18 DÉCEMBRE 2018

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le mardi 18 décembre 2018 à 20 h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, Me Sophie Laflamme, greffière et madame Annie Germain, trésorière sont présentes.

684-12-18

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De suspendre la séance, il est 20h03.

685-12-18

REPRISE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reprendre la séance, il est 20h15. Tous les membres du conseil sont présents.

686-12-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1595-18

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 11 décembre 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 11 décembre 2018, dépôt du projet de règlement a été effectué par un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;



No de résolution  
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1595-18 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2019, tel que soumis à la présente séance.

687-12-18

#### MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

CONSIDÉRANT que la Ville a une Politique de gestion de la dette laquelle est en vigueur depuis 2014;

CONSIDÉRANT que le ratio d'endettement net de la partie admissible à la subvention par rapport à la richesse foncière uniformisée ne doit actuellement pas excéder 2 %;

CONSIDÉRANT les nombreuses subventions annoncées pour la Ville en 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville se doit d'effectuer de nombreux travaux de reconstruction et de resurfacement de rues;

CONSIDÉRANT tous les projets présentés au Programme Triennal d'Immobilisations 2019, 2020 et 2021 (PTI);

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la Politique de gestion de la dette afin qu'il soit prévu que le ratio d'endettement net de la partie admissible à la subvention par rapport à la richesse foncière uniformisée ne doit pas excéder 2,5 %.

D'adopter la Politique de gestion de la dette modifiée, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

688-12-18

#### EMPRUNT AU FONDS DE PARC

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté le Programme Triennal d'Immobilisations 2019-2020-2021 (PTI);

CONSIDÉRANT que plusieurs projets prévoient une affectation par le fonds de parc;

CONSIDÉRANT que les achats ou travaux à réaliser en 2019 sont les suivants :

2 toiles solaires pour parcs (Roussillon et Levasseur)	23 000 \$
Revitalisation du mobilier urbain	20 000 \$

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution  
ou annotation

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à emprunter jusqu'à une somme maximale de 43 000 \$ au fonds de parc en vue des achats de deux (2) toiles solaires pour parcs (Roussillon et Levasseur) et de la revitalisation du mobilier urbain dans le cadre du Programme Triennal d'Immobilisations 2019, 2020 et 2021 (PTI).

689-12-18

AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT POUR LA RÉALISATION DE DIVERS PROJETS

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté le Programme Triennal d'Immobilisations 2019-2020-2021 (PTI);

CONSIDÉRANT que plusieurs projets prévoient une affectation au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que les achats ou travaux à réaliser sont les suivants :

INFRASTRUCTURE : CYCLE DE VIE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE (ORDIS, IMPRIMANTES, TABLETTES)	40 000 \$
SAUVÉR FCM	63 052 \$
CORRECTION DU RÉSEAU PLUVIAL – RUE BOULÉ	30 000 \$
PAVILLON BIODIVERSITÉ; AMÉLIORATION AJOUT PORTES ÉLECTRONIQUES & CAMÉRA	15 000 \$
WIFI DANS LES PARCS : LEBLANC	4 000 \$
LOGICIEL GESTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES (MODULE PG SOLUTIONS)	15 000 \$
ACHAT DE MOBILIER POUR DIVERS BÂTIMENTS	6 000 \$
TOILE POUR BANCS DES JOUEURS (LEBLANC ET DESJARDINS)	48 000 \$
REMPLACEMENT D'UN CAMION DE SIGNALISATION (USAGÉ)	40 000 \$
ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN MULTIFONCTION	20 000 \$
REVITALISATION DE FONTAINE D'EAU	20 000 \$
ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR TERRAIN DE BASEBALL	40 000 \$
ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR ENTRETIEN DU GAZON DES TERRAINS SPORTIFS (AÉRATEUR & TERREAUTEUSE)	30 000 \$
REMPLACEMENT DES REMORQUES ÉPANDEUSES À SEL DE DÉGLAÇAGE	10 000 \$
ACHAT D'UNE CAMÉRA POUR INSPECTION DE CONDUITES	17 000 \$
AMÉLIORATIONS LOCATIVES – CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES	125 000 \$
ORIFLAMME DU 275 <sup>E</sup>	10 000 \$
ÉCLAIRAGE DE LA MOSAÏQUE MONCHAMP	10 000 \$
ENTRÉE DE VILLE PHASE 1 SAINT-RÉGIS + 3D	25 000 \$



No de résolution  
ou annotation

REVITALISATION DU SENTIER PIÉTONNIER	20 000
NOUVELLE SIGNALISATION DANS LES PARCS (3)	12 000 \$
<b>TOTAL DES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>600 052 \$</b>

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser à cet effet la trésorière ou l'assistant trésorier à emprunter jusqu'à une somme maximale de 600 052 \$ au fonds de roulement en vue de plusieurs projets énumérés au tableau ci-dessus dans le cadre du Programme Triennal d'Immobilisations 2019, 2020 et 2021 (PTI), lequel montant sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

690-12-18

#### EMPRUNT AU FONDS DE CARRIÈRE

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté le budget 2019;

CONSIDÉRANT que la gestion des caméras est prévue être assumée par le fonds de carrière puisque celles-ci contrôlent les entrées et sorties des camions de la Compagnie Lafarge;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à emprunter jusqu'à une somme maximale de 20 000 \$ au fonds de carrière en 2019 en vue de la gestion des caméras de Promotek.

691-12-18

#### OCTROI DE CONTRAT – SERVICE D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT – 2018APP07-CGG

CONSIDÉRANT que l'article 14.3.2 du règlement numéro 1586-18 sur la gestion contractuelle de la Ville permet dorénavant d'octroyer de gré à gré un contrat encourant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, après avoir obtenu au préalable l'autorisation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a autorisé, aux termes de la résolution numéro 644-12-18 l'octroi d'un contrat de gré à gré pour les services d'une agence de sécurité sur le territoire de la Ville de Saint-Constant;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution  
ou annotation

D'octroyer à Sécurité Investigations Quali-T (Gestion Pergebec inc.), le contrat pour les services d'agence de sécurité sur le territoire de la Ville de Saint-Constant, aux taux horaires soumis, et tel que plus amplement décrit dans le contrat 2018APP07-CGG, pour la période du 19 décembre 2018 au 30 septembre 2019.

La valeur approximative de ce contrat est de 75 321,42 \$, taxes incluses.

D'autoriser la chef de Division – approvisionnements ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2018 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-418.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2019 soient réservées à même le budget de l'année visée (postes budgétaires 02-610-00-418 et 02-191-10-442).

692-12-18

VENTE PAR LA VILLE DES LOTS 2 428 914, 3 567 647, 3 567 648 (ANGLE DES RUES CÔTÉ, BEAUVAIS ET BERGER) ET 2 429 584 (MONTÉE SAINT-RÉGIS) – MODIFICATION DE LA DATE DE RÉCEPTION DU CONTRAT DE VENTE PAR LE NOTAIRE

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la date de réception par le notaire des contrats de vente des lots 2 428 914, 3 567 647, 3 567 648 et 2 429 584, prévue aux promesses d'achat de ces immeubles afin qu'elles soient repoussées au 31 janvier 2019. Toutes les autres clauses et conditions des promesses d'achat demeurent inchangées.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions au cours de laquelle aucune question n'est soulevée.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Sophie Laflamme, greffière



## Ville de Saint-Constant

### POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

---

#### Préambule

Le conseil municipal et l'ensemble des gestionnaires de la Ville de Saint-Constant doivent, à titre d'administrateurs de fonds publics, accorder une importance primordiale à la gestion financière de la Ville.

Par conséquent, la mise en place d'une politique de gestion de la dette s'avère un outil essentiel pour contrôler le niveau d'endettement de la Ville.

La gestion de la dette implique à la fois que le niveau d'endettement ne dépasse pas les balises mentionnées ci-après et qu'il respecte la capacité de payer des contribuables, en limitant l'impact de celle-ci sur le compte de taxes. De plus, il doit permettre de maintenir des services de qualité tout en poursuivant le développement de la Ville.

Cette politique vise à laisser aux générations futures une Ville en santé, que ce soit sur le plan de ses finances, de l'état de ses infrastructures que sa vitalité économique, environnementale et sociale.

#### 1. ENCADREMENT LÉGAL

La Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7) édictent certaines règles et obligations en matière de financement à long terme, auxquelles la Ville de Saint-Constant doit se soumettre.

Ces lois précisent les catégories d'emprunt que la Ville peut contracter et les processus y afférents.

La municipalité peut emprunter par émission d'obligations, par billet ou par tout autre titre (L.R.Q., chapitre C-19, article 549). La municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations sur soumissions écrites par une procédure effectuée en collaboration avec le MAMOT.



## 2. OBJECTIF DE LA POLITIQUE

L'objectif de la politique est de constituer un guide qui encadrera toutes les décisions ayant un impact sur l'endettement, afin de maintenir une situation financière saine et plus spécifiquement;

- a) Assurer une gestion et une planification transparente et accessible aux citoyens;
- b) Maintenir un équilibre entre la charge fiscale et les services offerts à la génération actuelle et aux générations futures (équité intergénérationnelle);
- c) Assurer la pérennité des actifs de la Ville et préserver son patrimoine;
- d) Maintenir une marge de manœuvre adaptée aux nouvelles responsabilités et aux imprévus permettant de saisir des opportunités de développement;
- e) Exercer une veille constante relativement à l'évolution de l'endettement de la Ville, en vue d'en assurer une saine gestion et de prévoir les impacts à moyen et long terme sur son service de la dette et sur la fiscalité des années futures.

## 3. PRATIQUES DE GESTION

Pour atteindre les objectifs fixés par la politique de gestion de la dette, la Ville se dote de pratiques de gestion qui encadrent les interventions des autorités municipales et des gestionnaires en ce domaine.

Ces pratiques servent de guide par l'établissement d'indicateurs cibles maximums concernant l'endettement de la Ville ainsi que l'adoption de lignes directrices entourant le financement des immobilisations et le remboursement de la dette.

### **A) Établir un cadre permettant de maintenir un niveau d'endettement compatible avec une saine gestion financière**

Cette pratique établit des points de contrôle pour limiter les emprunts à des niveaux définis et connus.

1. Le ratio du service de la dette nette de la partie admissible à la subvention (capital + intérêts) par rapport aux revenus de fonctionnement ne doit pas excéder 20 %.
2. Le ratio d'endettement net de la partie admissible à la subvention par rapport à la richesse foncière uniformisée ne doit pas excéder 2,5 %.
3. Le ratio d'endettement net de la partie admissible à la subvention sur la valeur de nos actifs nets ne doit pas dépasser 50 %.



## **B) Maintenir un équilibre constant entre les dépenses financées à long terme et la durée des services offerts à partir de ces mêmes dépenses**

No de résolution  
ou annotation

Le recours à l'endettement a pour effet de répartir la charge fiscale sur les exercices financiers futurs. Il convient donc de s'assurer que les dépenses ainsi financées entraîneront une capacité, d'une durée au moins équivalente, à rendre des services aux citoyens et aux citoyennes.

Pour ce faire, le conseil municipal entend :

1. Financer ses dépenses en immobilisations sur une période n'excédant pas leur durée de vie prévisible;
2. Maximiser l'utilisation de son fonds de roulement pour le financement de ses dépenses en immobilisations dont la durée de vie est préférablement inférieure à 5 ans et d'un maximum de 10 ans;
3. Accroître la portion de ses dépenses en immobilisations financées à même ses revenus courants pour les biens ayant une durée de vie utile de 5 ans et moins.

## **C) Gérer la dette à long terme avec prudence**

Les élus et les gestionnaires ont la responsabilité, face aux citoyens, de prendre tous les moyens nécessaires pour minimiser les risques financiers associés à la gestion de la dette.

Pour ce faire, le conseil municipal entend :

1. Gérer le poids de la dette et le service de la dette qui en découle, de manière à faire face aux éventualités telles que : augmentation des taux d'intérêt, les investissements majeurs non planifiés et tous les autres événements du même ordre;
2. Établir un cadre financier à long terme et prendre les décisions d'emprunter en fonction de cette planification et des objectifs organisationnels.

Pour ce faire, le Service des finances entend :

a) Présenter annuellement après chaque procédure d'émission d'obligations :

- Un rapport sommaire présentant l'évolution de l'endettement et du service de la dette de la Ville au cours des 2 années dernières ainsi qu'une projection quant à leur évolution potentielle pour les deux prochaines années en considérant les règlements d'emprunts adoptés;
- Un rapport détaillé par projet présentant les émissions de l'année en cours et à venir en vertu des règlements d'emprunts autorisés ainsi que l'impact sur le service de dette.



No de résolution  
ou annotation

~~mis à jour après chaque procédure d'émission d'obligations présentant la somme des règlements autorisés, les refinancements et les nouveaux financements dans l'année.~~

- b) Informer le conseil municipal, dès que possible, de situation, décision ou changements importants pouvant avoir un impact sur l'endettement ou le service de la dette de la Ville pour les années futures.

**ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 17~~8~~ DÉCEMBRE 2014~~8~~**

**MODIFIÉE 16 JANVIER 2018**



No de résolution  
ou annotation

